



Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAR-EN-08**

Fermeture isolante

1. Secteur d'application

Bâtiments résidentiels existants.

2. Dénomination

Mise en place ou remplacement, sur une fenêtre à simple vitrage ou à double vitrage de faible performance, d'une fermeture isolante de résistance thermique additionnelle ΔR telle que :

- $0,20 \text{ m}^2.\text{K/W} \leq \Delta R \leq 0,25 \text{ m}^2.\text{K/W}$, ou
- $\Delta R > 0,25 \text{ m}^2.\text{K/W}$.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

La résistance thermique additionnelle de la fermeture ΔR est évaluée conformément à la norme NF EN 13125.

En l'absence de valeur de ΔR calculée selon la norme NF EN 13125, les valeurs par défaut suivantes (Règles Th-U) peuvent être utilisées :

Fermetures (e = épaisseur du tablier)	ΔR en $\text{m}^2.\text{K/W}$
Persienne coulissante PVC, volet battant bois, (e > 22 mm)	0,25
Volet roulant PVC, (e > 12 mm)	0,25

Mise en place réalisée par un professionnel.

4. Durée de vie conventionnelle

35 ans.



5. Montant de certificats en kWh cumac

Montant en kWh cumac par fermeture isolante posée $0,20 \text{ m}^2.\text{K/W} \leq \Delta R \leq 0,25 \text{ m}^2.\text{K/W}$		
Zone climatique	Energie de chauffage	
	Electricité	Combustible
H1	700	1200
H2	600	900
H3	400	600

X

Nombre de fermetures posées
N

Montant en kWh cumac par fermeture isolante posée $\Delta R > 0,25 \text{ m}^2.\text{K/W}$		
Zone climatique	Energie de chauffage	
	Electricité	Combustible
H1	900	1500
H2	800	1200
H3	500	800

X

Nombre de fermetures posées
N